

Jeudi 2 et 9 juin 2016

L'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs

Intervenants : Laurent Marie (Eedf), Camille Sainson (Ufcv), Amandine Goubet (Service civique Ufcv)

Personnes présentes :

Jeudi 2 juin : Anouck Viau (*Centre sport Loisirs CDC Mortagne*), Bellido Arnaud (*Centre de plein air du pays Melois*), Lecerf Marine (*Rai Animation*), Julienne Laurélia (*Centre social Croix Mercier*), Lagadel Delphine (*CDC du Haut Perche*), Toreau Celine (*CDC Mortagne*), Benhand Annie (*Centre de loisirs d'Aube*), Christina Da Silva (*Pôle animation sociale*).

Jeudi 9 juin : Besnard Cindy (*Centre Robert Hée, Claude Varnier*), Debrais Solène (*CDL de la ferrière aux étangs*), Poncheaux Thomas (*Maison du citoyen*), Souty Magali (*Centre socio culturel Fertois*), Steyer Samuel (*Ufcv, Pont Ramond*).

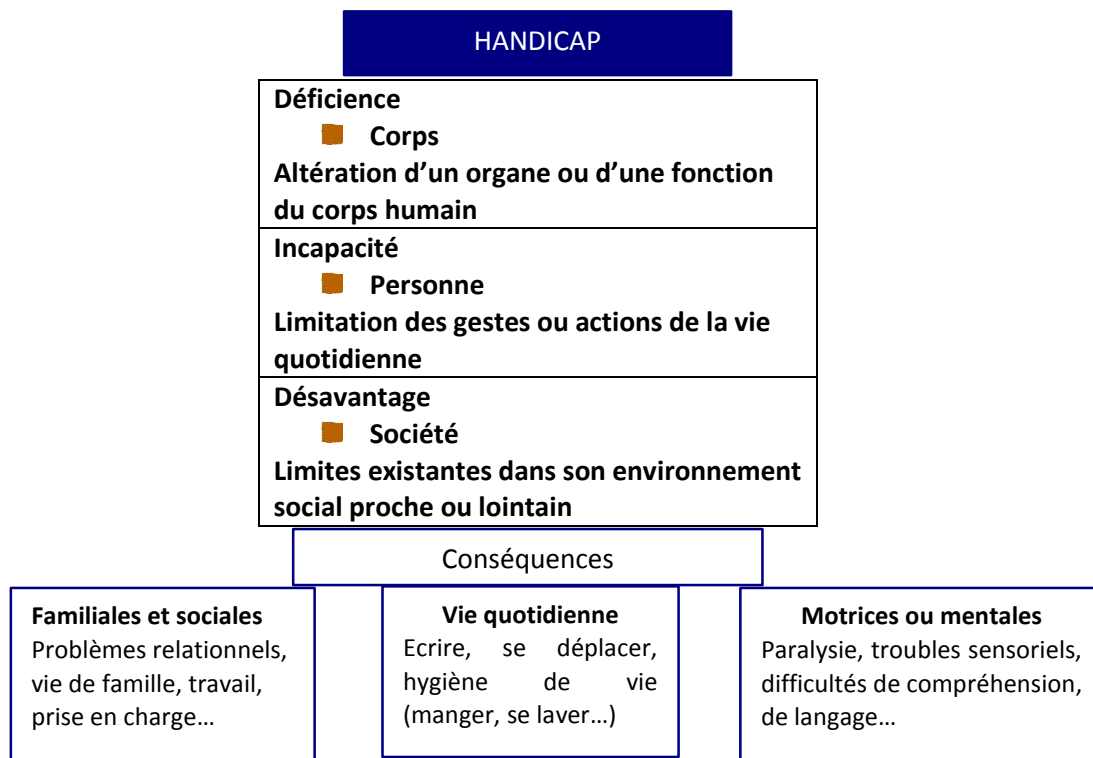
Intégrer ?

C'est lorsque l'enfant s'adapte à son environnement

Inclure ?

C'est lorsque l'environnement s'adapte à l'ensemble des spécificités de chaque enfant

La définition du handicap



Loi 2005 : Principaux axes et avancées



Handicap sensoriel



Définition : Altération d'un ou plusieurs sens, les plus connus étant les handicaps visuel et auditif.

Exemple : Déficience auditive (surdit ) / d ficience visuelle(c c t )

Vie quotidienne :

- Adaptation des locaux, moyens de se rep rer (sonores, visuels, langage des signes simples, affichages...)
pour cr er des habitudes.
- Temps r guliers (animateur r f rent)
- Visite des locaux avant ouverture du centre : rep rage des lieux pour l'enfant

Adaptation des activit s :

- Consignes visuelles claires
- Accompagnement individualis 
- D couverte de films muets (sous-titr )
- Responsabiliser un groupe d'enfant
- Animateur r f rent : doit se renseigner sur les outils et techniques d'accompagnement et d'animation
selon le handicap
- Choix du mat riel (pr paration)

Gestion du collectif :

- Exp rimer et vivre le handicap de la personne
- Accompagner et rassurer les autres (Ex : expliquer au groupe le handicap, prise de conscience collective
d s le d part, temps de discussions, d bat...)
- Entraide
- Donner aux enfants des outils et techniques pour int grer la personne en situation de handicap
- Sensibilisation   travers les jeux

R le du directeur :

- Communication (Information famille, animateurs : temps d' changes...)
- Animateur adapt 
- Formation
- Ressources
- Favoriser l'int gration voire l'inclusion
- Bien comprendre le handicap

Partenaires :

- IME (Institut m dico- ducative)
- Famille
- Animateur adapt  selon le handicap

Handicap cognitif

Définition : Atteinte des fonctions cognitives (lire, parler, écrire, calculer, mémoriser, comprendre...), des facultés de perception (voir, entendre) ainsi que de la motricité.

Exemple : *troubles spécifiques du langage : dyslexie, dysphasie, dyspraxie ; mais aussi les troubles de l'attention et de la mémoire.*

Vie quotidienne :

- Travail d'équipe en amont pour prévoir et anticiper
- Organiser l'équipe pour qu'un animateur soit « référent » de l'enfant
- Adaptation du projet pédagogique
- Utilisation de différents moyens de communication : Dessin, texte, sons

Adaptation des activités :

- Créer, chercher, utiliser des outils adaptés pour permettre de participer, être acteur
- Accompagnement dans la création de ses actions et la compréhension des consignes
- Savoir adapter son activité face aux problèmes de concentration
- Proposer des variantes adaptées (consignes simplifiées...)

Gestion du collectif :

- Sensibiliser l'équipe, les enfants au handicap
- Affichage de consignes
- Veiller à ce que l'enfant ne soit pas exclu
- Mise en situation pour percevoir les différences

Rôle du directeur :

- Prendre contact, rencontrer l'enfant, ses parents, les partenaires éducatifs...
- Informer l'équipe
- Nommer/Former un référent
- Mettre en place des protocoles

Partenariat :

- La famille
- Enseignants
- Educateurs
- Orthophoniste
- CMP (Centre médico-psychologique)

Handicap mental et/ou psychique

Définition du handicap mental : Déficience intellectuelle, retard de développement des capacités mentales engendrant l'impossibilité d'un apprentissage normal et de réactions appropriées aux aléas de la vie quotidienne.

Exemple : Trisomie 21, syndrome d'Angelman...

Définition du handicap psychique : Conséquences ou séquelles d'une maladie mentale. Le développement intellectuel est normal voir supérieur à la moyenne mais les capacités intellectuelles sont altérées par des troubles psychiques. Ce handicap résulte donc d'une maladie de la pensée ou de la personnalité avec des symptômes essentiellement comportementaux. Les maladies mentales regroupent plusieurs pathologies qui peuvent être divisées en catégories :

Les psychoses : Monde parallèle // Les névroses : Angoisses ressenties par la personne

Exemple : Les psychoses : paranoïa, hallucinations... / Les névroses : phobies, hystérie, obsessions, troubles obsessionnels compulsifs....

Vie quotidienne

- Animateur référent présent tout au long de la journée ou encadrement plus individuel
- Intégration dans le groupe
- Adapter la vie quotidienne au rythme de l'enfant (ex : temps du repas plus long si besoin...)

Adaptations des activités :

- Activités adaptées avec plus de préparation
- Reformuler les explications par rapport aux activités – communiquer différemment les règles
- Prévoir des alternatives (sortie de secours) en cas de crise

Gestion du collectif :

- Affichage plus précis/ Responsabiliser les autres jeunes
- Expliquer au groupe
- Eviter la surprotection
- Selon l'âge, les capacités et souhait de l'enfant, le rendre acteur de son intégration, de la sensibilisation au handicap, dans le choix des outils d'accompagnement...

Rôle du directeur

- Contact avec la famille : entretien régulier, suivis, rencontres préalables... Afin de bien connaître l'enfant
- Vigilance renforcée de l'équipe
- Informer l'équipe et si besoin mettre en place une formation à destination de l'équipe pour mieux connaître le handicap, s'approprier des outils, des techniques...
- Favoriser l'intégration et/ou l'inclusion
- Nommer un référent

Partenariat :

- Avec la famille
- Les éducateurs et les IME – IMPRO - ITEP
- Médecin
- Prestataires adaptés
- MDPH

Handicap moteur



Définition : Atteinte de gravité variable d'un ou plusieurs membres, responsable d'une réduction de la motricité.

Ex : Paralysies, pathologie telles que les IMC, malformations de naissance...

Vie quotidienne

- Accessibilité à tous les espaces et équipements (ex : lavabo) -> aménager l'espace
- Accessibilité aux espaces de circulation
- Respecter le rythme de l'enfant
- Égalité
- Animateur Référent

Adaptations activités :

- Pratiques des activités physiques - Handisport :
 - o Est-ce que l'activité est possible ?
 - o Nécessité ou non d'un matériel adapté
 - o Nécessité d'un encadrant spécifique ou d'une qualification spécifique
 - o Que faire/Que proposer comme activité si impossibilité ?
- Adapter les règles
- Favoriser l'entraide

Gestion du collectif :

- Faire prendre conscience aux autres du handicap et les responsabiliser (Ex : Pousser le fauteuil)
- Faire participer le groupe à l'aménagement du centre
- Sensibiliser au handicap avec différents outils/ Approches selon l'âge

Rôle du directeur :

- Réunion d'équipe – définition du PAI (Projet d'accompagnement individualisé)
- Projet éducatif et projet pédagogique
- Echanges avec les parents et l'enfant -> rencontres préalables pour connaître les capacités et limites de l'enfant

Partenariat :

- Prévenir et organiser avec les prestataires extérieurs l'accueil de l'enfant
- Préparer les sorties avec les différents prestataires (condition des locaux)
- Les parents
- MDPH
- IEM
- AVS
- USEP : journée handisport

Vie quotidienne :

Penser à aménager l'espace en utilisant par exemple des pictogrammes mais également à respecter le rythme de l'enfant. L'utilisation d'alerte visuelle ou sonore peut être utile afin de définir les différents moments de la journée (Time timer, sablier...). Une fois les adaptations et aménagements prévus, éviter de les modifier.



1: Exemple de pictogrammes et time-timer

Activités :

Préparer ses activités en amont, afin d'avoir un matériel adapté (ex : stylo-doigt...). Penser également à reformuler les règles afin de les rendre claires et concises, avec un vocabulaire adapté.



Faut-il adapter toutes les activités ?

Non, mais il faut faire attention à ne pas mettre en difficulté l'enfant en situation de handicap, ou à trop le valoriser par rapport aux autres enfants...

2 Exemple de matériel adapté

Pour les activités physiques, il peut être proposé des activités adaptées tel que le handisport et/ou le sport adapté.

- Site handisport : <http://www.handisport.org/>
- Site FFSA : <http://www.ffsa.asso.fr/>

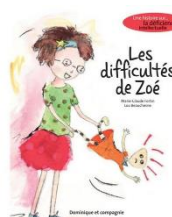
Gestion du collectif :

Comment sensibiliser au handicap ?

Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises manières, tout dépend de la situation. On peut présenter l'enfant au groupe, qu'il soit ou non présent. On peut aussi le laisser s'intégrer par lui-même... Il existe des outils pour parler du handicap (livre, vidéo, jouets...)

Sensibiliser l'ensemble des personnes (enfants, familles, animateurs...) à l'accueil d'un enfant en situation de handicap en adaptant les outils et méthode selon l'âge, le vécu...

Ne pas surprotéger l'enfant accueilli. Il reste un enfant avant d'être « en situation de handicap ».



- Echanger régulièrement avec les parents : rencontre avant l'accueil, mais également suivis pendant et après l'accueil.
- Inclure dans le projet pédagogique et éducatif la question de l'intégration.
- Proposer une sensibilisation et/ou une formation à son équipe et s'assurer de la volonté de l'équipe d'accueillir un enfant en situation de handicap. La décision ne se prend pas seul.

Faut-il un animateur référent ?

Tout dépend de ce que l'on appelle « Animateur référent » :

- Si l'animateur est le seul à s'occuper des enfants en situation de handicap, on ne peut plus vraiment parler d'intégration.
- Si l'animateur est dans l'équipe d'animation, mais présent pour l'enfant pour les tâches de la vie quotidienne qu'il ne peut effectuer seul, oui.

Une formation, oui. Mais comment ? Par qui ?

Des organismes existent et proposent des formations sur des thématiques spécifiques. L'Ufcv et les Eedf proposent des accompagnements et des formations, n'hésitez pas à prendre contact !

- Les ECLES : 02.31.78.15.15
normandie@eedf.asso.fr
Demander Véronique Gaillard ou Clémentine Durand
- L'UFCV : 02.31.86.66.08
nathalie.marie@ufcv.fr

Les partenariats :

- Structures spécifiques
- MDPH
- Familles

Vers qui orienter les parents en cas de besoin ?

Si l'enfant est reconnu en situation de handicap, les familles sont accompagnées par la MDPH. Les structures spécifiques sont également là pour les accompagner, ainsi que les organismes d'éducation populaire.

Des financements pour l'intégration ?

La MDPH peut financer dans certains cas très spécifiques.

La Caf apporte également des financements, mais sous certaines conditions. Le plus simple étant de se rapprocher de sa collectivité.

Divers

- La loi de 2005 rend obligatoire l'accueil des personnes en situation de handicap dans les institutions ouvertes à l'ensemble de la population tel que les établissements scolaires, les ACM... Toutefois, si l'accueil n'est pas possible, il doit être motivé par des éléments objectifs et circonstanciés. Vous pouvez donc refuser un enfant en situation de handicap si vous pensez que l'accueil n'est pas possible ou ne lui sera pas bénéfique tant que vous justifiez votre refus.
- Pour travailler avec des enfants en situation de handicap, il faut se sentir à l'aise. Ne vous sentez pas contraint de travailler avec ce public, et n'hésitez pas à expliciter vos appréhensions, vos peurs auprès de votre organisateur/Collectivité dans le cas échéant.
- Accordez aux enfants en situation de handicap les mêmes droits et les mêmes devoirs que ceux donnés aux autres enfants (participation aux tâches de la vie quotidienne, temps libres...). Ils doivent être et surtout se sentir sur un pied d'égalité, pour éviter toute discrimination, dans un sens comme dans l'autre.
- Ne forcez pas les autres enfants à rentrer en contact avec l'enfant en situation de handicap, cela doit être naturel et venir d'eux même. Certains peuvent, comme les animateurs, avoir une réticence ou se sentir mal à l'aise en sa présence. Forcer le contact ne fera qu'amplifier le ressenti déjà existant.